



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 décembre 2022, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Donald Perron, Maire
Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siègne #1
Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siègne #2
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siègne #3
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siègne #4
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siègne #5
Madame Johanne Savard, Conseillère - Siègne #6

Sont également présents :

Madame VALÉRIE GILLE, Directrice générale, greffière trésorière

Formant quorum sous la présidence du maire, Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00 heure.

2022-12-203 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1- Ouverture de la séance
 - 1.1 Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3- Correspondance
 - 3.1 Correspondance
- 4- Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2022
- 5- Trésorerie
 - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisées
 - 5.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 5.3 Dépôt des déclarations des dons et autres avantages
 - 5.4 Adoption du Calendrier des séances pour l'année 2023
 - 5.5 Indexation salariale pour l'année 2023
 - 5.6 Séance portant sur le budget 2023 et le programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025
 - 5.7 Entente de service Géothentic
 - 5.8 Concours décorations de Noël
 - 5.9 Dépôt de listes des Taxes municipales/propriétés destinés à la vente par la MRC de la Haute- Côte-Nord
 - 5.10 Taxes Municipales / Propriétés destinés à la vente par la MRC de la Haute-Côte-Nord
 - 5.11 Affectation du surplus non affecté aux résultat de 2022
 - 5.12 Renouvellement Adhésion FQM
 - 5.13 Fourniture et équipement salle de quilles
 - 5.14 Radiation de taxes 312 rue Principale
 - 5.15 Nouvelle réclamation 329 rue Principale
 - 5.16 Autorisation paiement firme Cosigma
 - 5.17 Programmation TECQ 2019-2023
 - 5.18 Demande de location terrain du centre des services de l'Estuaire
- 6- Hygiène du milieu-recyclage
- 7- Sécurité publique
 - 7.1 Dépôt de projet pour la bonification de l'entente intermunicipale Incendie.
- 8- Travaux publics
 - 8.1 Embauche poste journalier déneigement
 - 8.2 Demande d'utilisation terrain municipal pour entreposage neige
- 9- Aqueduc et eaux usées
 - 9.1 Paiement facture 1635613 de SNC Lavallin inc.
- 10- Loisirs-tourisme
 - 10.1 Dépôt du rapport passerelle piétonnière
 - 10.2 Participation municipale au PMVI
- 11- Santé et bien-être
- 12- Urbanisme et développement du territoire
- 13- Législation
 - 13.1 Avis de motion règlement 23-01 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes et des services pour l'exercice financier 2023
- 14- Affaires nouvelles
- 15- Varia
- 16- Période de questions
 - 16.1 Période de questions
- 17- Clôture et levée de la séance
 - 17.1 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siègne #2

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière dépose un (1) document au Conseil municipal.

- RFU MRC

2022-12-204 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 novembre 2022 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Sièges #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2022, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2022-12-205 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISÉES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier ;

Dépenses incompressibles novembre 2022

3291	Bell Mobilité (cellulaire)	156.25\$
3292	Hydro-Québec (3 rue de l'Église)	696.20\$
3293	Hydro-Québec (3 rue de l'Église)	610.58\$
3294	Vidéotron (3 rue de l'Église)	130.39\$
3295	Vidéotron (331 route 138)	100.95\$
3296	Vidéotron (741 route 138)	119.34\$
3297	Ministre du Revenu du Québec (remise)	14 834.09\$
3298	Receveur général (remise)	5 784.77\$
3299	Bell (857 route 138)	99.88\$
3300	Hydro-Québec (316 route 138)	717.05\$

3301	Hydro-Québec (856 route 138)	143.00\$
3302	Hydro-Québec (42 chemin du Barrage)	28.17\$
3303	Hydro-Québec (530 local 3)	129.23\$
3304	Hydro-Québec (741 route 138)	251.38\$
3305	Hydro-Québec (10 rue Gagnon)	441.13\$
3306	Hydro-Québec (530-5 route 138)	97.47\$
3307	Hydro-Québec (1-3 rue Tremblay)	85.46\$
3308	Hydro-Québec (éclairage public)	1 508.65\$
3309	Hydro-Québec (530 route 138)	635.17\$
3310	Télus (cellulaire)	116.04\$
3311	Vidéotron (3 rue de l'Église)	109.17\$
18448	Valérie Gille (reer par employé-employeur)	375.00\$
18449	Fédération des syndicats (syndicat)	230.73\$
18479	Alimentation JMDS (achat pour fête halloween)	52.87\$
18483	Maison de la Famille de Longue-Rive (don guignolée)	200.00\$
18484	Valérie Gille (frais déplacement formation Québec, achat de décoration de Noël)	329.40\$
18485	Construction S.R. (toiture bâtiment au 316 Principale)	59 569.75\$
18486	Cosigma Structure inc. (inspection passerelle)	13 837.24\$
18487	Inter-Cité Construction (achat souffleuse et transport)	93 129.75\$
18488	Alimentation JMDS (marché de Noël)	28.97\$
	Dépôt jeudi le 3 novembre (paies)	7 488.71\$
	Dépôt jeudi le 10 novembre (paies)	7 651.45\$
	Dépôt jeudi le 17 novembre (paies)	7 703.62\$
	Dépôt jeudi le 24 novembre (paies)	12 416.18\$
	TOTAL	229 808.04\$

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs et des comptes incompressibles en date du 30 novembre 2022 ;

ALIMENTATION TREMBLAY-LAURENCELLE	64.36 \$
LES ALIMENTS OLD DUTCH	108.39 \$
ATELIER BRISSON GAGNÉ INC.	-47.14 \$
AUTOMATISATION JRT INC	1728.09 \$
BRANDT	2037.3 \$
BUFFA DISTRIBUTION	2591.93 \$
CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE	466.75 \$
DOMAINE DU LAC DES CEDRES	459.90 \$
ENTREPRISES CARL BRASSARD INC.	276.55 \$
EUROFINS ENVIRONEX	636.96 \$
EQUIPEMENTS G.M.M. INC.	33.33 \$
FQM	220.50 \$
GARAGE JEANINNE BOULIANNE INC.	544.11 \$

GEOTHENTIC INC.	781.72 \$
GROUPE PELLETIER & ASSOCIÉ INC.	1 100.24 \$
IMPRIMERIE DE CHARLEVOIX INC.	334.93 \$
YVES LAURENCELLE	540.00 \$
LOUIS PHILIPPE LEPAGE INC.	950.76 \$
L.P. TANGUAY LTÉE	-239.24 \$
MAHEU&MAHEU	400.05 \$
MÉCANIQUE D.A.I. INC.	1 276.19 \$
M.R.C. DE LA HAUTE COTE-NORD	30 529.5 \$
LES PÉTROLES PAUL LAROUCHE (2016) INC.	14 375.76 \$
PG SOLUTIONS INC.	21 779.72 \$
PUROLATOR INC.	73.80 \$
RENOVATIONS J.M.B.R. INC.	220.75 \$
SECUOR INC.	116.05 \$
SERVICES INFO-COMM	514.38 \$
TENAQUIP LIMITED	590.36 \$
TOTAL	82 466.00 \$

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont autorisées en vertu du règlement no. 08-01, comprenant les dépenses faites par délégation par les employés municipaux, conformément à l'article 961.1 du code municipal ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au 30 novembre 2022, totalisant 229 808.04 \$ \$ et les comptes fournisseurs totalisant 82 466.00\$.

QUE ces documents faisant partie intégrante de ce procès verbal.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres suivants :

- Donald Perron, Maire
- Daniel Bouchard, Conseiller siège #1
- Serge Dion, Conseiller siège #2
- Sylvain Dugas, Conseiller siège #3
- Paulo Bouchard, Conseiller siège #4

- Réjean Tremblay, Conseiller siège #5

- Johanne Savard, Conseillère siège #6

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES DONNS ET AUTRES AVANTAGES

Aucun don et autre avantage n'a été reçu du conseil municipal au cours de l'année 2022.

2022-12-206 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2023, lesquelles se tiendront aux dates suivantes et débiteront à 19h00 :

- 12 janvier 2023
- 9 février 2023
- 9 mars 2023
- 13 avril 2023
- 11 mai 2023
- 8 juin 2023
- 7 juillet 2023
- 24 août 2023
- 14 septembre 2023
- 12 octobre 2023
- 9 novembre 2023
- 14 décembre 2023

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

2022-12-207 INDEXATION SALARIALE POUR L'ANNÉE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le salaire des employés soit augmenté de 3.5 % pour l'année 2023, le tout conformément à la politique salariale.

2022-12-208 SÉANCE PORTANT SUR LE BUDGET 2023 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

ATTENDU QU'il est requis par la loi de fixer la date de ladite séance par résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Sièges #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil fixe la séance extraordinaire prévoyant l'adoption du budget 2023 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025, le 20 décembre 2022 à 19 heures.

2022-12-209 ENTÉRINER ENTENTE DE SERVICES GÉOTHENTIC

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Sièges #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil entérine le contrat intervenu avec la firme Géothentic portant le numéro 3588540000109359406 pour une durée de 60 mois comportant des frais fixes initiaux de 559.96\$ pour toute la durée du contrat.

2022-12-210 CONCOURS DÉCORATIONS DE NOËL

ATTENDU QUE le conseil désire souligner le temps des fêtes, la Municipalité relance donc le concours de décoration de Noël, visant à offrir 5 prix de participations au montant de 100\$ chacun parmi les citoyens qui auront décoré leur propriété qui seront inscrits à l'adresse suivante : **loisirs@longuerive.ca** ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Sièges #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de procéder par tirage au sort, jeudi le 15 décembre 2022 afin de déterminer les gagnants.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉS POUR TAXES AU 30 NOVEMBRE 2022

La directrice générale procède au dépôt de la liste des personnes endettés pour taxes au 30 novembre 2022.

2022-12-211 TAXES MUNICIPALES/PROPRIÉTÉS DESTINÉS À LA VENTE PAR LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siègne #2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la directrice générale et/ou la greffière-trésorière adjointe en vertu de l'article 1023 du Code municipal du Québec à transmettre la liste des immeubles à être vendus au mois de juin 2023 pour arrérages de taxes et les frais, conformément à la Loi, à moins que lesdits arrérages et les frais soient payés au préalable.

2022-12-212 AFFECTATION DE SURPLUS NON AFFECTÉ AUX RÉSULTATS DE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siègne #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil affecte aux résultats de l'exercice financier 2022, les crédits budgétaires prévus au budget de 21 500\$ à même le surplus accumulé non affecté.

2022-12-213 RENOUVELLEMENT ADHÉSION FQM

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siègne #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le renouvellement de la cotisation 2023 de la Fédération québécoise des municipalités au montant de 1 265.66 \$ taxes incluses.

2022-12-214 FOURNITURE ET ÉQUIPEMENTS SALLE DE QUILLES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siègne #5
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil entérine l'achat de fournitures et des équipements pour la salle de quilles au montant de 2591.93 \$ taxes incluses.

QUE la directrice générale soit autorisés à procéder au paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2022-12-215 RADIATION DE TAXES 312 RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE le délais de prescription pour le recouvrement d'une créance est de trois ans à compter de la date d'exigibilité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition du bâtiment suite à la vente pour non paiement de taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la radiation de taxes du bâtiment situé au 312 rue Principal d'un montant total de 9 450 \$.

2022-12-216 NOUVELLE RÉCLAMATION 329 RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une nouvelle réclamation contre la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal conserve le statu quo concernant l'acceptation de la réclamation fait par la résolution 2022-10-178 d'un montant de 2 800\$.

QUE le Conseil ne reconnaît aucune autre réclamation recevable pour ce dossier.

2022-12-217 AUTORISATION PAIEMENT FIRME COSIGMA

CONSIDÉRANT QUE la firme d'inspection COSIGMA a déposé son rapport d'inspection finale de la passerelle piétonnière ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture 4296-2025 au montant de 5 018.66\$.

QUE la Maire et la directrice générale soient autorisés à procéder au paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2022-12-218 PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2022-12-219 DEMANDE DE LOCATION TERRAIN DU CENTRE DES SERVICES DE L'ESTUAIRE

CONSIDÉRANT QUE le centre des services de l'Estuaire a fait une demande à la Municipalité pour la location /ou l'achat d'une portion du lot 4 965 236 d'une

superficie approximative de 115 m² afin de faire un stationnement pour les employés de l'école primaire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil décide de louer une portion du lot 4 965 236 au centre des services de l'Estuaire.

2022-12-220 DÉPÔT DE PROJET POUR LA BONIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT que le Municipalité de Longue-Rive a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville et les municipalités de Colombier, Portneuf-sur-Mer, Longue-Rive, Les Escoumins et Les Bergeronnes désirent présenter un projet de bonification de l'entente intermunicipale dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal s'engage à participer au projet de bonification de l'entente intermunicipale et à assumer une partie des coûts.

QUE le Conseil autorise le dépôt du projet de bonification de l'entente intermunicipale dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

QUE le Conseil nomme la Ville de Forestville à titre d'organisme responsable du projet.

2022-12-221 EMBAUCHE POSTE JOURNALIER DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 2 candidatures pour le poste de journalier au déneigement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'embauche de Gaston Tremblay à titre de journalier au déneigement.

**2022-12-222 DEMANDE D'UTILISATION TERRAIN MUNICIPAL POUR
ENTREPOSAGE NEIGE**

CONSIDÉRANT QUE les gestionnaires du Boisé sur mer ont demandé à la Municipalité l'autorisation d'utiliser le lot 5 853 000 contigue à leur immeuble situé au 296 rue Principale afin d'entreposer la neige lors du déneigement de leur stationnement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil n'accorde pas le droit d'entreposer la neige sur le lot 5 853 000 appartenant à la Municipalité de Longue-Rive.

2022-12-223 PAIEMENT FACTURE 1635613 de SNC LAVALIN INC.

CONSIDÉRANT la facture no 1635613 de SNC Lavalin inc. ;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur des travaux approuve cette facture ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 1635613 au montant total de 9 673.43\$.

DÉPÔT DU RAPPORT PASSERELLE PIÉTONNIÈRE

Dépôt du rapport d'inspection de la passerelle suite à l'inspection effectuée le 15 septembre 2022 par la firme COSIGMA.

2022-12-224 PARTICIPATION MUNICIPALE AU PMVI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive est admissible au Programme de mise en valeur intégrée en raison de la réalisation par Hydro-Québec du projet de la ligne **Micoua-Saguenay** sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive a l'opportunité de se voir allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 212 553.12 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive a été informée des conditions générales de réalisation, des domaines d'activités admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive désire participer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée pour réaliser des initiatives qui relèvent de l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de la réalisation du programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Longue-Rive participe au Programme de mise en valeur intégrée, autorise le Maire et la directrice générale à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée.

2022-12-225 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 23-01 AYANT POUR OBJET DE DETERMINER LES TAUX DE TAXES ET DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Johanne Savard, conseillère de la Municipalité de Longue-Rive, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 23-01 ayant pour objet de déterminer les taux de taxes et des services pour l'exercice financier 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19h26, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19h58.

2022-12-226 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h59.

Signature

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents : 9

Donald Perron, maire

Valérie Gille, directrice générale greffière-trésorière